

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11,12, 13 et 14 juin 2019

2019 V.240 Vœu relatif aux nuisances générées par le chantier RATP de la station de métro Pyrénées

Dans le cadre du prolongement de la ligne 11 du métro jusqu'à Rosny-Bois-Perrier, des travaux d'adaptation des stations existantes sont actuellement en cours pour accueillir un nombre plus important de voyageurs, de moderniser le réseau et d'améliorer l'accessibilité des stations.

Ce projet contribue à apaiser l'espace public en renforçant l'offre de mobilité pour mieux prendre en compte les besoins de chacun.e au bénéfice de déplacements plus propres et plus confortables. Ce chantier d'intérêt général doit être réalisé dans les meilleurs délais.

Le chantier de la station Pyrénées, dont les travaux de génie civil (pour la création d'un nouvel accès et d'un escalier mécanique) doivent se terminer en janvier 2021 côté avenue Simon Bolivar et à l'été 2021 côté rue des Pyrénées. Le chantier intervient dans un environnement urbain dense et génère des nuisances sonores et des émissions de poussières que subissent les riverains, usagers et commerçants du quartier.

La Mairie du 19^e arrondissement est particulièrement vigilante en relayant chaque signalement à la RATP afin qu'elle pallie à ces dysfonctionnements.

Néanmoins, malgré la mise en place de diverses mesures d'ores et déjà prises (bâche acoustique, capteurs de mesures de bruit, ventilateurs plus silencieux, rappels à l'ordre de l'entreprise...) pour limiter les impacts du chantier, la pétition lancée par les riverains témoigne d'attentes supplémentaires parfaitement légitimes.

Sur proposition de François Dagnaud, Halima Jemni et des élu.e.s du groupe Socialiste et Apparentés,

Émet le vœu :

- qu'un comité de suivi des travaux du chantier soit réuni avec des représentants de la Mairie du 19^e arrondissement, de la RATP, de la Section Territoriale de Voirie Nord Est, d'habitants et de commerçants afin d'envisager toutes les mesures nouvelles permettant de prévenir et de réduire l'impact du chantier sur son environnement habité.